



**SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 25 MARS 2016

Date de Convocation

17 mars 2016

Date d’Affichage

1^{er} avril 2016

Nombre de délégués

- En exercice	55
- Présents	30
- Votants	33
- Représentés	03
- Absents	22

L’an deux mille seize, le 25 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mme DUFFAULT, M.M. CORBIN, NICOLLE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, RICHTIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M.M. DALICIEUX, MUNOZ, Mme SAGOT, M. CHOLLET, représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M.M. DENORMANDIE, CHAUVET, DUCHEZEAU représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : M. VARY représenté par Mme DE SAINT LOUP, Mme MASSON représentée par M. AUTHIER, Mme AUBRY représentée par M. DENORMANDIE.

Absents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, CADARIO, LENARDUZZI, DELALANDRE, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, CLERC, LEDOUX, OLLAR, Mmes FONTENAILLE, GRIERE, M.M. MARTIN, MOISSON, Mmes DUBREUCQ, CHARET, M. BOITEUX.

Absents excusés : M. FONTAINE, Mme KLEIN, M. ALLAIN.

Étaient également présents :

- M. Denis SAMBRAS, Trésorier Principal,
- M. Yves BIGOT, délégué suppléant,
- Mme Andrée ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves JEGO.

(Madame ZAIDI procède à l'appel)...

M. JEGO : Bonjour à tous. Le quorum étant atteint, nous pouvons débiter notre réunion.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- Approbation du compte de gestion du Trésorier - Exercice 2015 ;
- Approbation du compte administratif - Exercice 2015 ;
- Vote du budget primitif 2016 ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets – année 2016 ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention de collaboration entre le Sytradem et le Sirmotom ;
- Autorisation donnée au Président à procéder à l'annulation des régies de recettes concernant les déchetteries, l'opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets », et l'opération pour le broyage des déchets verts à domicile ;
- Autorisation donnée au Président à créer une régie multi-services ;

DOMAINE ET PATRIMOINE

Point ajouté sur table

- Autorisation donnée au Président à signer la convention pour la location du deuxième étage du bâtiment administratif avec le SYTRADEM ;

- Informations : *Signature des contrats et conventions* :
 - Société SEMS (anciennement BME PROPLETE) - Contrat de nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure du bâtiment
 - Forfait avis de publicité ACHAT PUBLIC.COM
 - Contrat d'entretien des branchements d'eaux usées – Société COVED,
 - Contrat sérénité sauvegarde et contrat d'infogérance – Société JVS MAIRISTEM
- Affaires et questions diverses

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER - EXERCICE 2015

M. JEGO : Je vous demande de bien vouloir approuver le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2015. Y a-t-il des remarques ? (Non).

Je remercie Monsieur Le Trésorier pour l'extrême qualité de son travail.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé à l'unanimité avec nos félicitations.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2015

M. JEGO : Je vous demande d'approuver le compte administratif de l'exercice 2015. Madame la Vice-Présidente en charge des finances, doyenne de l'assemblée, est prête à répondre à toutes vos questions. Y a-t-il des remarques ? (Non).

*(Monsieur Yves JEGO quitte la salle et cède la présidence à
Madame Marie-Claude DE SAINT-LOUP)...*

Mme DE SAINT LOUP : Je mets aux voix ce compte administratif.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Il est approuvé à l'unanimité.

(Retour de M. JEGO dans la salle, qui reprend la présidence)...

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Mme DE SAINT LOUP : L'équilibre financier de ce document budgétaire se présente de la façon suivante :

Fonctionnement :

- En dépenses :	9 278 754,36 €
- En recettes :	9 278 754,36 €

Investissement :

- En dépenses :	6 052 644,76 €
- En recettes :	6 052 644,76 €

• **Vote du budget**

Cette partie du document budgétaire est essentielle puisqu'elle concerne la ventilation des propositions de dépenses et de recettes dans les deux sections (Fonctionnement et Investissement). Avez-vous des questions ?

Etant donné que nous avons un excédent important, les contributions demandées aux communes présentent une diminution de 8,79 %, soit 10 % sur le coût par habitant, par rapport à l'exercice 2015.

M. JEGO : Je remercie Madame DE SAINT LOUP, Madame ZAÏDI et l'ensemble des services du SIRMOTOM pour ce budget. Il y a deux ans, nous avons diminué la Taxe des Ordures Ménagères de 10 %. Nous la diminuons aujourd'hui de 8,75 %. Parvenir à baisser une taxe de 18,75 % est assez rare. Nous essayons d'assumer quand nous augmentons, mais il est bien également de souligner quand nous diminuons. Le but n'est pas d'obtenir des remerciements, mais de diffuser l'information. Le citoyen doit savoir que nous faisons des efforts.

Durant la 1^{ère} quinzaine d'avril, nous diffuserons dans toutes les boîtes aux lettres un document qui rappellera cette réalité sur la baisse. Il précisera aussi les nouvelles modalités de collectes mises en place. L'effort demandé vise davantage le tri et le sens civique. Cela nous permet de dépenser moins et de baisser la taxe. Nous essaierons de réaliser un document très pédagogique et très citoyen. C'est par la bonne gestion et l'engagement de chacun que nous pourrons diminuer la pression. En trois ans, nous sommes à 18,75 % de baisse et nous devons continuer dans ce sens. Voilà pourquoi nous mettons en place de nouveaux dispositifs. Il est assez important de rappeler ces éléments compte tenu des aléas du coût de notre usine pour laquelle il nous a manqué 11 M € de subventions. Nous avons réussi à rattraper cette situation. D'une part, notre usine fonctionne mieux que nous l'avions imaginé. D'autre part, nous sommes aidés par des taux moins importants qu'à une époque. Nous avons pris des précautions en matière d'emprunt pour ne pas subir des taux trop élevés. Réussir à baisser ainsi la taxe va dans le bon sens. Nous réussissons par ailleurs à maintenir de vraies possibilités d'investissement, notamment pour nos points d'apport volontaire. Nous essayons de trouver des arguments quand nous faisons de mauvais coups aux contribuables. Quand nous faisons de belles opérations, il ne faut pas non plus avoir la baisse honteuse. Je vous invite à relayer ces informations dans vos communes. Si vous avez besoin d'éléments ou d'argumentaires, vous pouvez vous adresser à Andrée ZAÏDI. Y a-t-il des questions ?

Mme FAUCONNET : Les -10 % concernaient la Communauté de communes des Deux Fleuves ?

M. JEGO : Non, la taxe a été baissée de 10 % il y a deux ans pour la totalité du SIRMOTOM. L'année dernière, c'est la Communauté de Communes des Deux Fleuves qui avait fait un effort. Cette année, l'effort concerne à nouveau tout le SIRMOTOM. Les années précédentes, la Communauté de Communes avait gardé un peu de mou pour des travaux de voirie et l'a rendu. C'est une spécificité de la Communauté de Communes. Pour le SIRMOTOM dans son ensemble, la baisse est de 18 % en deux ans. Sur la Communauté de Communes, la baisse doit être de 25 % en trois ans.

Je mets aux voix.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé à l'unanimité.

Mme DE SAINT LOUP : Je remercie les membres de la Commission Finances. Nous avons beaucoup travaillé. Il y a eu énormément de questions. Le travail s'est très bien passé.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE
REVERSEMENT DES RECETTES PROVENANT DES OPERATIONS DE TRI DES DECHETS –
ANNEE 2016**

M. JEGO : Nous avons une convention avec Eco-Emballages. Cette société verse des recettes au SYTRADEM qui nous les reverse ensuite. Nous vous proposons donc la convention habituelle de reversement. Avez-vous des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE
COLLABORATION ENTRE LE SYTRADEM ET LE SIRMOTOM**

M. JEGO : Il s'agit de la convention habituelle sur la répartition des charges entre les deux Syndicats. Les modalités de répartition n'ont pas changé. Les pourcentages sont les mêmes. Avez-vous des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PROCEDER A L'ANNULATION DES REGIES
DE RECETTES CONCERNANT LES DECHETTERIES, L'OPERATION « DEUX POULES ET
UN POULAILLER POUR REDUIRE NOS DECHETS », ET L'OPERATION POUR LE
BROYAGE DES DECHETS VERTS A DOMICILE**

M. JEGO : Ce point nous a été suggéré par Monsieur Le Trésorier principal. Dans cette première délibération, nous vous proposons de supprimer les régies de recettes concernant les déchetteries, les poules et le broyage de déchets verts. Si vous approuvez cette suppression, je vous proposerai dans la délibération suivante de créer une régie multi-services. Plutôt que d'avoir trois régies et trois régisseurs, nous vous proposons une seule régie pour plusieurs services. Cela simplifiera le travail du Trésorier et la vérification. Ce sera plus cohérent. Avez-vous des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A CREER UNE REGIE MULTI-SERVICES

M. JEGO : Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

POINTS AJOUTES SUR TABLE

- **Autorisation donnée au Président à signer la convention pour la location du deuxième étage du bâtiment administratif avec le SYTRADEM**

M. JEGO : Ces locaux appartiennent au SYTRADEM qui ne les utilise pas. Or, ils nous seraient utiles. Nous vous proposons donc de signer une convention de location avec le SYTRADEM. Y a-t-il des questions ?

Mme SAGOT : A combien s'élève la location ?

M. JEGO : Elle est de 8 500 € par an, mais nous en récupérons la moitié. La gratuité ne serait pas saine.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

INFORMATIONS : SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS

M. JEGO :

- **Société SEMS (anciennement BME PROPLETE) - Contrat de nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure du bâtiment**
Le montant s'élève à 537,60 €.
- **Forfait avis de publicité ACHAT PUBLIC.COM**
Le montant s'élève à 1 068 €.
- **Contrat d'entretien des branchements d'eaux usées – Société COVED**
Le montant s'élève à 1 520 €.
- **Contrat sérénité sauvegarde et contrat d'infogérance – Société JVS MAIRISTEM**
Le montant s'élève à 1 100 €.

L'assemblée doit en être informée. Dont acte.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO : Il n'y a pas de questions diverses.

Je demande à Bernadette DASSONVILLE de venir nous rejoindre. Elle a pris une drôle de décision ! Après 13 ans de bons et loyaux services au SIRMOTOM, elle a décidé de prendre sa retraite. Je la remercie du temps passé avec nous et de son travail sérieux et déterminé. Je lui transmets toute notre affection. Je ne suis pas sûr que nous retrouvions une Bernadette aussi sérieuse ! En notre nom à tous, je lui offre ce magnifique bouquet de fleurs. Ses collègues lui offrent aussi un cadeau. Vous pouvez l'applaudir !

(Applaudissements)...

La séance est levée à 19 H 20.